

Attention : 31 décembre, date limite de recensement électoral pour voter aux élections européennes

En France, on estime à 1.200.000 le nombre de franco-portugais qui vivent et travaillent sur le territoire français. Cependant, parmi les 492.000 qui possèdent la seule nationalité portugaise, il n'y a que 82 000 inscrits sur les listes électorales. En France **le 26 mai 2019 auront lieu les élections européennes**. Tous les ressortissants de l'Union européenne y compris les Portugais, peuvent – et doivent ! - s'inscrire sur les listes électorales, **avant le 31 décembre 2018**, pour pouvoir exercer leur droit de vote le 26 mai. Au sein d'un effort global et utile à tous, Cap Magellan continue sa campagne de citoyenneté visant à convaincre les ressortissants mononationaux de se rendre en mairie pour s'inscrire sur les listes électorales, dans un premier temps, puis pour voter, dans un second temps.

Cette campagne reprend les principes de la campagne nationale de 2013, « Quem vota, conta » qui a eu pour mérite d'être la toute première à réunir autant d'entités franco-portugaises dans un seul et même but : sensibiliser la communauté portugaise aux enjeux civiques et ainsi lui permettre une meilleure visibilité en France.

⇒ Qu'est-ce que les élections européennes ?

Les élections européennes permettent d'élire les délégués du parlement européen, qui représentent les citoyens des pays de l'Union européenne. C'est l'unique institution européenne qui est directement élue par les citoyens. Ses compétences sont les lois, le budget et le contrôle démocratique dans l'Union européenne.

⇒ Qui peut voter ?

En France, les ressortissants européens de plus de 18 ans et résidents depuis plus de 6 mois peuvent voter.

⇒ Comment s'inscrire sur les listes électORALES ?

En tant que ressortissants européens, les Portugais en France, ont le choix : ils peuvent élire les représentants français ou portugais. Il faut opter pour une seule des deux possibilités !

Pour élire les représentants français :

A la mairie :

- Se rendre à sa Mairie avec une pièce d'identité portugaise et un justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Un formulaire Cerfa à remplir à la Mairie pour chaque élection : Cerfa n°12671-01 pour l'inscription aux élections municipales et Cerfa n°12670-01 pour l'inscription aux élections européennes.

Sur Internet :

- Inscription possible sur Internet : www.service-public.fr, volet « papiers – citoyenneté » puis « élections »
- Pièces nécessaires : Pièce d'identité portugaise et justificatif de domicile datant de moins de trois mois, tous deux à numériser (scanner)

Par correspondance :

- Télécharger les formulaires Cerfa sur le site www.service-public.fr, volet « papiers – citoyenneté » puis « élections »
- Les remplir et les envoyer à sa mairie avant le 31 décembre 2018 en y joignant une photocopie des deux documents nécessaires (pièce d'identité portugaise et justificatif de domicile)

Il est important pour l'avenir des enfants, de montrer le poids et la participation civique de la communauté franco-portugaise. N'attendez plus, inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre, il est encore temps ! Votez et soyez acteurs de votre propre futur et du futur du Portugal !

Contact presse :

Corinne BASALO

info@capmagellan.org